

**PARTICIPANTS :**

**Région Bretagne :** Henri Simorre (Directeur de l'égalité et de la formation tout au long de la vie), Julie Baucher et Renan Le Fèvre (Responsables de dispositifs de formation)

**Représentants FNARS :** Rose- Marie Delaroche et Geneviève Le Scoarnec

**Représentants FFP :** Jean-Pierre Cousquer et Eric Boyer

**Représentant AFPA :** Françoise Le Men

**EXCUSES :**

Monsieur Blanes, DAFPIC, Représentants du réseau des GRETA

Monsieur Solaro, Président FFP

Monsieur Kempf, directeur régional AFPA

**Ordre du jour :**

- Modalités de concertation entre la Région Bretagne et les organismes de formation
- Rénovation du DRIP et Contrat d'Accès à la Qualification

**MODALITES DE CONCERTATION ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES ORGANISMES DE FORMATION**

L'ensemble des participants témoigne de son intérêt pour la tenue de réunions de concertation régulières, politiques et techniques, entre la Région et les opérateurs de formation, représentés par les réseaux dont ils sont adhérents.

La liste des réseaux composant ce lieu de concertation sera confirmé lors de la prochaine rencontre. Pour l'instant, sont prévu un représentant pour le réseau des GRETA, un représentant pour le réseau des AFPA, ainsi que la FNARS et la FFP représentant leurs adhérents.

Henri Simorre propose :

- la tenue de 4 réunions régulières dans l'année dont 2 politiques en présence de Georgette Bréard, vice-présidente à la formation tout au long de la vie et à l'apprentissage ;
- la possibilité pour la Région ou les représentants des organismes de formation de provoquer une réunion.

Un calendrier va être proposé par la Région.

Henri Simorre rappelle que ce lieu de concertation n'exclut pas les relations bilatérales de la Région avec les opérateurs de formation.

Eric Boyer, du réseau FFP, souhaite que l'une des deux réunions politiques traite des problématiques générales rencontrées par la profession.

**RENOVATION DU DRIP ET CONTRAT D'ACCES A LA QUALIFICATION**

*Le diaporama présenté lors de cette réunion est mis en ligne sur le site de la Région. Le présent compte rendu retrace la teneur des échanges autour de ce diaporama.*

**Les enjeux de la rénovation :**

La définition des publics prioritaires, telle que prévue par le Service Public Régional de la Formation, ne sera pas identique à celle du Programme Bretagne Formation, qu'il s'agisse de la typologie des publics ou du pourcentage minimum d'entrées prévu par marché.

Dans le prochain DRIP, ces publics prioritaires ainsi que les pourcentages minimum d'entrées pourront varier selon les prestations.

### Une prestation d'orientation :

Pour Eric Boyer, la priorité faite aux jeunes sur cette prestation nécessitera une clarification auprès des prescripteurs sur les territoires.

Les participants s'accordent sur le fait qu'une organisation modulaire, très individualisée, avec des entrées et des sorties régulières dans une logique de plateforme nécessite une dotation globale d'heures importante.

Geneviève Le Scoarnec remarque que la mise en place de parcours courts dépend de la typologie du public et de son autonomie.

Sur ce point, Julie Baucher précise que l'objectif est de permettre, dans le cadre d'une individualisation, la co-existence des parcours courts avec des parcours plus longs.

La Région souhaite que le stagiaire puisse valoriser la validation de son projet en sortie de formation et que la traçabilité tant, pour le stagiaire, le prescripteur ou le futur organisme de formation soit renforcée.

La Région définira ce qu'elle attend a minima de la validation de projet dans le cahier des charges.

Henri Simorre rappelle par ailleurs, la volonté de la Région qu'il n'y ait pas de délai de carence pour l'entrée sur une prestation du DRIP. Si cela est pertinent, un retour vers les structures de l'Education Nationale est souhaitable.

### Une prestation d'insertion :

Eric Boyer souhaite un système dérogatoire, à la marge, concernant l'éligibilité exclusive du public jeune sur cette prestation, notamment pour des territoires avec peu de volumes et pour des publics ayant certes dépassé l'âge des 26 ans, mais restant dans une tranche d'âge assez proche.

Rose-Marie Delaroche apporte un bémol sur les remarques de la Région quant à la difficulté de mixer un public jeune et un public adulte sur ce type de prestation. Pour un travail sur l'autonomie et la résolution de difficultés périphériques, cette mixité est bénéfique aux stagiaires.

Henri Simorre précise que l'appel à projets (*voir plus bas*) permettra des propositions pédagogiques innovantes permettant la mixité des publics.

Rose-Marie Delaroche remarque que l'articulation avec le dispositif compétences clés permettait la rémunération et donnait un sens à ce dispositif.

Julie Baucher précise que l'intégration des savoirs de base à la prestation d'insertion n'empêche pas l'entrée sur compétences clés en amont ou à la sortie de la prestation et rappelle la difficulté sur de nombreux territoires de la réelle mise en œuvre d'une articulation en cours de PPE.

Geneviève Le Scoarnec rappelle que les formateurs de compétences clés ont des compétences spécifiques pour l'apprentissage des savoirs de base.

Julie Baucher précise que le cahier des charges définira les exigences a minima des compétences des formateurs intervenant sur la partie savoirs de base de cette prestation.

### Une prestation FLE :

Eric Boyer s'interroge sur la pertinence de la terminologie « immigré » pour définir le public éligible sur cette prestation.

Les représentants des réseaux proposent de reprendre les critères du public FLE définis au niveau national.

La Région prend note de cette proposition.

Julie Baucher évoque par ailleurs des exigences plus fortes de la Région sur les certifications liées à l'apprentissage du FLE ainsi que la volonté de définir des prestations de date à date permettant de créer une dynamique de groupe.

### Une prestation de pré qualification sectorielle :

Il est précisé que pour les secteurs dont les PPS actuelles du DRIP peinent à recruter la Région souhaite privilégier la mise en place d'actions ponctuelles en lien avec les besoins des entreprises.

### Un appel à projet :

Le lancement de cet appel à projet se fera sans doute en léger décalage avec la consultation du DRIP, pour un démarrage fin 2012.

Eric Boyer souligne que ce sont ces actions qui doivent alimenter l'innovation pédagogique pour faire évoluer les dispositifs structurels, d'où l'importance de l'évaluation qui sera menée.

### Dispositif de sécurisation du parcours :

Henri Simorre précise qu'il reste un certain nombre de points à définir et à arbitrer sur ce contrat de sécurisation des parcours (âge limite, durée de l'accompagnement, durée de rémunération, modalités d'achat par la Région, ...)

Julie Baucher souligne que l'enchaînement des prestations du DRIP, de manière linéaire, dans le parcours d'un demandeur d'emploi, ne doit pas être systématique et que l'accès à la qualification doit pouvoir se faire à l'issue de chacune des prestations.

### Consultation :

Eric Boyer souligne le caractère réducteur de certains tableaux tels qu'ils ont été proposés par la Région dans le cadre de proposition technique lors de la consultation du PBF, ainsi que la difficulté pour un organisme de formation d'atteindre le degré de précision demandé par la Région sur certains points (exemple : temps d'intervention des formateurs module par module).

La Région prend note de ces remarques.

Eric Boyer interpelle la Région sur la question de l'instruction du prix et souhaite une méthode de notation proportionnelle qui reflète les écarts de prix des propositions des candidats en lieu et place d'une méthode dynamique, telle qu'elle a été appliquée dans le PBF, qui donne un poids très important à ce critère.

Cette question n'est pas tranchée pour la Région.

Eric Boyer regrette par ailleurs que l'expérience de l'organisme de formation ne soit pas prise en compte dans l'instruction, l'enjeu étant la structuration et la stabilisation de l'offre de formation sur le territoire breton.

Julie Baucher rappelle que la Région applique les règles du Code des Marchés Publics. La question de l'expérience est instruite au niveau de la candidature mais également au niveau de l'offre avec l'analyse des partenariats.

Julie Baucher précise que la Région sera vigilante sur ce point.

Sur l'unité d'achat et la modalité de paiement, les représentants des réseaux émettent une réserve sur la proposition d'un achat uniquement au coût horaire centre et souhaitent le maintien de l'unité actuelle qu'est l'heure de formation, qu'elle soit centre ou entreprise. Cela permet en effet l'attribution d'une dotation globale d'heures de formation facilitant l'individualisation des parcours.

La Région prend note de ces remarques.

### Calendrier :

Les représentants de la FNARS soulignent la difficulté pour les petits organismes de répondre à la consultation sur un délai de 7 semaines, et proposent de décaler le démarrage des prestations d'insertion tel que cela existe aujourd'hui pour les PPE, afin de faire deux consultations décalées.

Tout en rappelant les contraintes de la Région, Henri Simorre précise que ce point sera étudié.